



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°35-2014  
(annule et remplace la délibération N° 12-2014 du 3 Avril 2014)  
SEANCE du Jeudi 31 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le jeudi 31 juillet 2014, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absentes excusées :** Noëlle STEFANI, Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Danielle BLANC

**OBJET/ création poste Technicien Territorial – Promotion interne**

Le maire informe l'Assemblée que la délibération N°12-2014 prise le 3 avril 2014 doit être annulée et remplacée par celle-ci.

Il propose aux membres présents de créer le poste de Technicien Territorial à temps complet dans le cadre de la promotion interne.

La décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique sera connue fin d'année 2014.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents :

- accepte la proposition de son Maire
- décide de créer un poste de Technicien Territorial et dit que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré, le jeudi 31 juillet 2014

Le Maire

Rémi COSTORIER

